1. *Débitrice:* **EDITIONS MON VILLAGE S.A.,**
   M. Daniel BRON, administrateur, Au Village,
   1085 **Vulliens**
2. *Remarques:* A vous tous tiers intéressés.
   Le président du tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois statuera en son audience du jeudi 7 octobre 2004 à 14:45 heures,
   à Vevey, au Tribunal d'arrondissement, rue du Simplon 22,
   sur la requête de sursis déposée par EDITIONS MON VILLAGE S.A., Daniel BRON, adm. Au Village, 1085 Vulliens, représentée par Pascal STOUDER, Agent d'affaires breveté, Case postale 3847, 1002 Lausanne.
   Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience pour y fournir tous renseignements utiles sur la situation de la société débitrice.
   Le Président suspend les poursuites actuellement pendantes et celles qui pourraient être introduites et ajourne toute décision devant être rendue à la suite de requêtes de faillites ordinaires, de change ou sans poursuite préalable, jusqu'à droit connu sur la demande de sursis concordataire.
   Le président : Mireille HITZ
   Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois
   1800 Vevey

(00080241)